



Garde = partage des allocations ?

Par **elodie87**, le **10/09/2011** à **18:54**

Bonjour,

Mon copain a divorcé il y a 18 mois pour un divorce à l'amiable. Sur le contrat, il y a indiqué que la garde des enfants serait de la moitié des congés scolaires et un we sur deux. Par un accord amiable, ils ont décidé qu'il les aurait juste un we sur deux. Et tout récemment elle a changé d'avis sans lui demander son avis, la garde sera donc de la moitié de leurs vacances + un we sur deux, a-t-elle le droit de modifier ça comme ça ?

S'il les a une semaine par mois, lui doit - elle une semaine d'alloc ?

Il paye 300 € de pension alimentaire chaque mois (2 enfants); vu qu'il les aura tout un mois en juillet, doit - il quand même verser les 300 € ? Est ce qu'elle doit payer le mois d'allocations ?

J'espère que j'ai pu écrire clairement ce que j'ai voulu demander.

Merci d'avance pour vos réponses !

Cordialement.

Par **caromaiwen**, le **10/09/2011** à **19:34**

La pension alimentaire est due tous les mois même si il a les enfants en vacances. Concernant l'accord amiable a-t-il été oral ou écrit et entériné par un jaf. Sinon c'est le dernier jugement qui s'applique. Pour les allocations elle ne doit rien c'est elle qui a la résidence principale.